



SYNDICAT MIXTE DU POLE HIPPIQUE DE SAINT-LO

**DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL
DU 06 AVRIL 2022**

n° 02-2022

**Information relative à l'attribution des marchés de construction de 24 boxes
et
Travaux supplémentaires pour l'agrandissement de la carrière Uriel :
AVENANT N°1 au marché 2022-03-LOT1 terrassement, VRD, gros œuvre**

Le Comité syndical du Syndicat Mixte Pôle Hippique de Saint-Lô (SMPH) s'est réuni Mercredi 6 avril 2022 à 9 heures 30 à SAINT-LO, à la Maison du Département, salle AUDIO, sur convocation du 24 mars 2022.

La séance est présidée par M. Jean MORIN, Président du SMPH.

Secrétaire de séance : M. Loïc RENIMEL.

Selon l'article 10 des statuts, le comité syndical ne peut délibérer valablement que si au moins un délégué de chacune des collectivités est présent.

PARTICIPANTS (avec voix délibérative) :

Membres titulaires :

en présentiel

M. Jean MORIN	Conseiller départemental, Président du SMPH
M. Hervé AGNES	Conseiller départemental
M. Jean-Claude BRAUD	Conseiller départemental
M. Mickael GRANDIN	Conseiller communautaire – SAINT-LO AGGLO
M. Loïc RENIMEL	Conseiller communautaire – SAINT-LO AGGLO
Mme Emmanuelle LEJEUNE	Maire de la Ville de Saint-Lô

en visioconférence

Mme Malika CHERRIERE	Conseillère régionale – Région Normandie
----------------------	--

EXCUSES :

M. Sylvain LETOUZE	Conseiller régional – Région Normandie
Mme Florence MAZIER	Conseillère régionale – Région Normandie
Mme Stéphanie CANTREL	Conseillère municipale - Ville de SAINT-LO



- Information relative à l'attribution des marchés de construction de 24 boxes
- Travaux supplémentaires pour l'agrandissement de la carrière Uriel :
AVENANT N°1 au marché 2022-03-LOT1 terrassement, VRD, gros œuvre

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération N°24-2021 Comité du SMPH du 21 octobre 2021 concernant les marchés de la construction de 24 boxes du centre équestre et de l'agrandissement de la carrière URIEL ;

Vu la communication faite par le rapport de séance du Comité du SMPH du 6 avril 2022 en annexe :

- sur le résultat d'un nouveau marché concernant la construction de 24 boxes du centre équestre suite au dépassement de validité des offres et au non maintien des offres pour le lot N°2 « gros œuvre » ; pour le lot N°3 « mur ossature bois, charpente, bardage » et pour le lot N° 4 « couverture » du marché initial ;
- sur le résultat des lots infructueux ou à relancer pour l'agrandissement de la carrière Uriel ;

Considérant la nécessité de travaux supplémentaires pour les travaux d'agrandissement de la carrière Uriel suite à la découverte d'un aqueduc souterrain, à un besoin d'enrochement complémentaire et à la reprise du réseau des eaux pluviales;

Le Comité syndical, à l'unanimité des membres participants,

DONNE SON ACCORD à la réalisation de travaux supplémentaires de la carrière Uriel par avenant N°1 au marché 2022-03-LOT1 à l'Entreprise TP Boutté attributaire du lot n°1 : terrassement, VRD, gros œuvre,

Montant initial du marché : 147 676,80 € TTC (123 064 € HT)

AUTORISE le Président du SMPH à signer l'avenant n°1 avec l'entreprise TP Boutté pour les travaux et montants suivants :

Suite à la découverte d'un aqueduc souterrain datant des années 60 qui permettait l'évacuation de l'eau de source, réalisation d'une tranchée drainante	+ 11 580,00 €
Enrochement sur 10 ml pour soutènement de la partie la plus haute de la carrière	+ 6 025,00 €
Reprise du réseau d'évacuation des eaux pluviales	+ 6 870,00 €
Suppression de la chambre de tirage	- 4 700,00 €
Fourniture et pose de fourreaux élec, sono, AEP et modification de la dalle béton	- 1 657,50 €
Total plus-value	18 117,50 €
TVA 20 %	3 623,50 €
Total TTC	21 741,00 €
Variation	+ 14,72 %

POUR EXTRAIT CONFORME,

**Le Président du Syndicat Mixte
du Pôle Hippique de Saint-Lô,**

Jean MORIN



Syndicat Mixte du Pôle Hippique de Saint-Lô

Réunion du Comité Syndical

Vendredi 1^{er} avril 2022 à 9 heures 30

à SAINT-LO Maison du Département en présentiel et en visio

Attribution des marchés pour la construction des 24 boxes et l'agrandissement de la carrière Uriel - Travaux supplémentaires

Lors de la réunion du Comité du 21 octobre 2021, vous avez approuvé l'attribution de marchés pour deux affaires :

Construction de 24 boxes

Le montant des marchés s'élevait à 393 611,82 € HT. Cependant au moment de constituer les marchés, le délai de validité des offres (120 jours), étant dépassé, il a été demandé aux entreprises de confirmer ou non le maintien de leur offre jusqu'au 15 février 2022.

3 entreprises n'ont pas souhaité maintenir leur offre :

- Lot n° 2 : gros œuvre : entreprise BOSCHE (75 000,00 € HT)
- Lot n° 3 : mur ossature bois, charpente, bardage : entreprise MICARD (97 453,39 € HT)
- Lot n° 4 : couverture : entreprise DROULLON (20 323,61 € HT)

Ces 3 lots ont fait l'objet d'une nouvelle consultation le 26 janvier dernier ; la réception des offres était fixée au 18 février 2022. A l'issue de cette consultation, 12 entreprises ont répondu. Les entreprises suivantes ont été retenues :

- Lot n° 2 : gros œuvre : entreprise DALIGAULT pour un montant de 84 009,66 € HT
- Lot n° 3 : mur ossature bois, charpente, bardage : entreprise CHANU HD
pour un montant de 75 905,35 € HT
- Lot n° 4 : couverture : entreprise SAS BRUNO pour un montant de 13 921,80 € HT.

Le montant de cette opération s'élève ainsi à : 374 671,63 € HT.

Aggrandissement de la carrière URIEL :

Sur 8 lots, 3 lots ont été attribués pour un montant de 146 231,00 € HT.

Suite à la modification de travaux validée lors de cette même réunion (remplacement du mur de soutènement par un talutage du terrain et mise en place d'une sonorisation) les lots n° 7 (serrurerie) et n° 5 (peinture) ont été déclarés sans suite puisque le besoin a disparu.

Quant aux lots n° 2 (travaux de terrassement, VRD, gros œuvre), n° 3 (électricité, courants forts) et n° 6 (clôtures), ceux-ci ont également été déclarés sans suite mais ont fait l'objet d'une nouvelle consultation incluant les modifications décidées et un nouveau lot sonorisation a été créé.

Une nouvelle consultation a été lancée le 10 janvier 2022 ; les entreprises devaient remettre leur offre pour le 31 janvier.

7 entreprises ont répondu (le tableau d'analyses est annexé au présent rapport). Les entreprises suivantes ont été retenues :

Lot n° 1 : travaux de terrassement, VRD, gros œuvre : entreprise TP BOUTTE
pour un montant de 123 064,00 € HT

Lot n° 3 : clôtures : entreprise CLOTURE DU COTENTIN pour un montant de 28 213,50 € HT

Lot n° 4 : sonorisation : entreprise CONTACT pour un montant de 26 184,78 € HT.

En ce qui concerne le lot n° 2 : électricité, courants forts, aucune réponse n'ayant été déposée, celui-ci a été relancé sans publicité et sans mis en concurrence conformément à l'article Article R. 2122-2 du Code de la commande publique.

L'entreprise EIFFAGE a été consultée et a remis une offre d'un montant de 25 800,00 € HT.

Le montant total de cette opération s'élève ainsi à 349 493,28 € HT (1^{ère} consultation : 146 231,00€ HT – 2^{ème} consultation : 177 462,28 € HT et 3^{ème} consultation : 25 800,00 € HT).

Travaux supplémentaires pour l'agrandissement de la carrière URIEL :

Le présent rapport a pour objet de proposer des travaux supplémentaires pour le lot n° 1 : terrassement, VRD, gros œuvre :

Marché 2022-03-LOT1

Entreprise TP Boutté

Montant initial du marché : 147 676,80 € TTC (123 064 € HT)

Proposition d'avenant n° 1

Suite à la découverte d'un aqueduc souterrain datant des années 60 qui permettait l'évacuation de l'eau de source, réalisation d'une tranchée drainante + 11 580,00 €

Enrochement sur 10 ml pour soutènement de la partie la plus haute de la carrière + 6 025,00 €

Reprise du réseau d'évacuation des eaux pluviales + 6 870,00 €

Suppression de la chambre de tirage - 4 700,00 €

Fourniture et pose de fourreaux élec, sono, AEP et modification de la dalle béton - 1 657,50 €

Total plus-value 18 117,50 €

TVA 20 % 3 623,50 €

Total TTC 21 741,00 €

Variation + 14,72 %

Le montant de l'avenant à passer étant supérieur à 5 % du montant du marché initial, je vous serais obligé de bien vouloir vous prononcer sur la réalisation de ces travaux supplémentaires et de m'autoriser à signer l'avenant avec l'entreprise TP Boutté

Le Président du SMPH,

Jean MORIN

Accusé de réception en préfecture
050-251405460-20220406-2022-02-DE
Date de télétransmission : 15/04/2022
Date de réception préfecture : 15/04/2022